

FORMATIONS A L'ENCADREMENT

L'ARFIS OI - IRTS de La Réunion organise en vue des rentrées de 2025, les sélections pour les formations suivantes :

C.A.F.D.E.S.

« Certificat d'Aptitude aux Fonctions
de Directeur d'Etablissement
ou de Service d'Intervention Sociale »

Diplôme d'Etat de niveau 7
Prochain cycle 2025-2027

Public

Les candidats doivent remplir l'une des conditions suivantes :

- 1- Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications,
- 2- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique et inscrit au niveau 5 du cadre national des certifications,
- 3- Etre en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire.

Inscriptions ouvertes
du 18 novembre 2023 au 15 février 2024

D.E.I.S.

« Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale »
(sous réserve des nouveaux textes)

Diplôme d'Etat de niveau 7
Prochain cycle 2025-2028

Public

Les candidats doivent être :

- salariés du secteur social ou médico-social ou demandeur d'emploi
- et titulaires d'un diplôme de niveau 7 ou d'un diplôme de niveau 6 du champ social ou médico-social,
- ou titulaires d'un diplôme de niveau 5 du champ social ou médico-social ou paramédical et condition d'expérience,
- ou personnels de la PJJ et de l'administration pénitentiaire et conditions d'expérience, souhaitant exercer une fonction de chef de projet, chargé de mission, chargé d'études, adjoint de direction, etc...

Inscriptions ouvertes
du 18 novembre 2023 au 8 mars 2024

C.A.F.E.R.U.I.S.

« Certificat d'Aptitude aux Fonctions
d'Encadrement et de Responsable d'Unité
d'Intervention Sociale »

Diplôme d'Etat de niveau 6
Prochain cycle 2025-2027

Public

Les candidats doivent remplir l'une des conditions suivantes :

- 1- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles,
- 2- Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles,
- 3- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles **et d'une expérience professionnelle de 2 ans** réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire,
- 4- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles **et d'une expérience professionnelle de 4 ans** réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

Inscriptions ouvertes
du 18 novembre 2023 au 5 avril 2024



INSCRIPTIONS
EN LIGNE
www.irtsreunion.fr

Ces formations
sont accessibles par la voie
de l'Apprentissage

Pour tous renseignements nous vous invitons à nous contacter
au 02 62 92 97 77

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00